

DELIBERATION 2017-46

LE 18 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 12 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S - M. LE BLEVEC B. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PETIT E. procuration à M. MERLIN D. - Mme LOPEZ M-F. procuration à M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H.

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. - Mme SALOMON M-L.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : *Demande de subvention pour le remplacement des menuiseries en bois de l'Ecole de Musique au domaine du Terral*

L'Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Védas permet à toutes et à tous, quel que soit son âge, de découvrir, apprendre et pratiquer la musique. Chaque année, près de 300 personnes franchissent les portes de l'école.

L'Ecole de Musique est installée au domaine du Terral ; le bâtiment étant ancien, il est aujourd'hui nécessaire de remplacer les menuiseries afin de diminuer la consommation énergétique de ce lieu.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement des menuiseries bois de l'Ecole de Musique du Domaine du Terral de neuf salles ou annexes pour un montant de travaux estimé à 37 593 € HT soit 45 111.60 € TTC.

La budgétisation du projet peut s'envisager autour de trois financeurs à savoir la Ville de Saint Jean de Védas, Hérault Energies et l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Robert NAVARRO, sénateur de l'Hérault.

Tableau de financement :

| Dépenses | Montants | Financeurs | Montants |
|-----------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Travaux | 37.593 € | Etat (26.6%) | 10.000 € |
| | | Hérault Energies (26.6%) | 10.000 € |
| | | Autofinancement (46.80%) | 17.593 € |
| TOTAL HT | 37.593 € | TOTAL HT | 37.593 € |

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 22/05/2017
Reçu en préfecture le 23/05/2017
Affiché le **SLO**
ID: 334-213402704201705232017 **23 MAI 2017**

| | |
|-------------------|------------------|
| Pour | UNANIMITE |
| Contre | |
| Abstention | |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **VALIDE** le principe de remplacement des menuiseries bois de l'Ecole de Musique au Domaine du Terral de neuf salles ou annexes, ainsi que le principe de demande d'aide au financement.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint-Jean-de-Vedas,

